

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3222/T.F.

OBJET:

Relevés briques et sable.



Astrida, le 20 novembre 1950.

19

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce couvert
le relevé de la production de briques et de sable de Mr.Campion à
Astrida pour les 2^e et 3^e Trimestres 1950, en date du 14 courant.

L'Administrateur Chef du Territoire, I.REISDORFF,

I.R.
REISDORFF

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .